



PAR COURRIEL

Québec,

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 juin dernier, la députée de D'Arcy-McGee a déposé à l'Assemblée nationale une pétition visant à garantir que tous les établissements relevant de Santé Québec traitent les nouvelles demandes d'heures dans le cadre des programmes et services offerts aux personnes en perte d'autonomie, notamment le chèque emploi-service (CES). Cette démarche vise à faciliter l'accès aux services de soutien à domicile. La pétition réclame également le maintien des heures déjà allouées pour les services de soins à domicile dispensés par l'entremise du CES.

Le CES constitue une mesure essentielle pour répondre aux besoins d'une population vulnérable en matière de soutien à domicile. La détermination de l'octroi des heures repose sur une évaluation rigoureuse du professionnel responsable au dossier de l'utilisateur et s'ajuste selon l'évolution des besoins de ce dernier.

En date du 28 mai dernier, les données indiquent une hausse de 3,7 % du nombre d'utilisateurs entre les exercices 2023-2024 et 2024-2025, portant le total à 22 967 bénéficiaires. Parallèlement, le nombre d'heures allouées a également augmenté de plus de 7 %, atteignant 977 387 heures. Il est à noter qu'aucune mesure relevant du *Plan d'équilibre budgétaire* (PEB) n'a été autorisée par Santé Québec en lien avec les chèques emploi-service.

... 2

Pour l'exercice 2023-2024, ces services ont représenté un coût total de 269 108 147 \$. Ce montant est passé à 293 578 944 \$ pour l'exercice 2024-2025, soit une augmentation notable de 24 470 797 \$.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Caroline Proulx

N/Réf. : 25-MS-02229